Offre d'hébergement de sites web dynamiques (spip et blog) pour les écoles des Deux-Sèvres

publié le 11/09/2017

Descriptif :

Description de la procédure pour que les directeurs d'école demandent l'hébergement d'un site web de type spip ou d'un blog sur le serveur académique.

Afin de mieux répondre aux enjeux de sécurité liés à la création et à l'hébergement de sites web ou de blog pour les écoles, une solution d'hébergement sur les infrastructures informatiques du rectorat a été mise en place.

Cette offre porte sur deux solutions :

- l'hébergement du site Web de l'école sur une plateforme SPIP (solution logicielle libre très largement utilisée sur le territoire national) avec un choix diversifié de squelettes de sites standards et une interface de contribution relativement aisée à appréhender.

- l'hébergement d'un ou plusieurs blogs par école, basé sur le produit Wordpress.

L'administration et la gestion des serveurs sont assurées par la DSI et la DAN au rectorat.

Le conseiller pédagogique départemental TICE et les Professeurs référents TICE sont à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire.

La procédure pour demander la création d'un site Web sur le serveur académique est la suivante :

Dans l'Intranet, le directeur de l'école :

- choisit l'application Web Ecole
- demande la création d'un site d'école ou d'un blog

La demande est aussitôt transmise à l'IEN de la circonscription pour validation.
Ensuite, après validation par le DASEN et traitement technique, le directeur recevra un document avec les paramètres du site ou du blog.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.